



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 FEVRIER 2022

N° 2022-03-11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 19 Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19) : 30</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

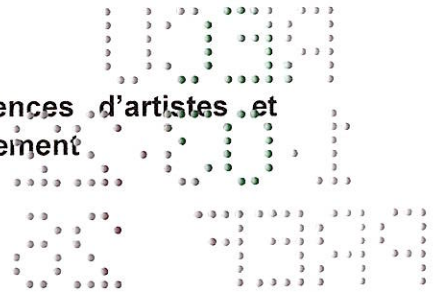
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Yann TRACOL à Jean-Christophe CAMP, Robert GARCIN à Gilles CREMILLIEUX, Agnès ROSSI à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.



Objet : Convention DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Résidences d'artistes et d'architecte – Programme 2021-2022 – Modification du plan de financement



Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	2570 €	0 €
Investissement	0 €	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	23 795 €	23 795 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le bureau syndical du 3 décembre 2021 a approuvé un programme de résidences d'architectes et de résidence d'artistes mis en place en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les années 2021 et 2022.

Depuis le vote de cette délibération, les contacts pris avec la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy pour la résidence de Louise Honée à Veynes et dans le territoire de la Communauté de communes a abouti à un accord de cette dernière pour cofinancer cette résidence, pour la prise en charge de frais liés au logement de l'artiste et d'une partie des interventions de l'artiste, notamment auprès de jeunes qui fréquentent les centres sociaux et de loisirs du territoire de la Communauté de communes. Toutefois, la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy a souhaité participer à cette action par le biais du versement d'une subvention de 1 600 euros au Parc afin de participer à la prise en charge de ces frais.

A cette fin, une convention de partenariat, précisant les engagements des parties a été élaborée. Le Conseil communautaire de la Communauté de communes s'est prononcé favorablement sur cette convention et le principe de cette aide le 14 février dernier.

La Présidente propose donc de modifier le budget prévisionnel en intégrant la participation de la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Résidence de Louise Honee (création/médiation)	6 600 €	Direction régionale des Affaires Culturelles PACA programme « Rouvrir le monde »	7 500 €
Résidence de Yoann Sorin (création/médiation)	2 500 €	Direction régionale des Affaires Culturelles PACA, action culturelle et territoriale/résidence d'architecte	10 000 €
		Communauté de communes du Buëch-Dévoluy (pour la résidence de Louise Honee)	1 600 €
Résidence d'architecte	10 000 €	Mise à disposition de logements en faveur des artistes et de l'architecte (pour 17 semaines de résidence) par les collectivités locales	2 125 €
Animation territoriale des résidences et hébergement	4 375 €	Animation du dispositif par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (chargés de mission patrimoines culturels et culture, éducation artistique et culturelle), à raison de 10 jours	2 570 €
		TOTAL	23 795 €
TOTAL	23 795 €	TOTAL	23 795 €



Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-11-09 du 3 décembre 2021 ayant pour objet le lancement du programme de résidences d'architectes et de résidence d'artistes
- ◆ Considérant les mesures suivantes de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales : 2-2-2 (faire du Parc une zone pilote de tourisme durable), 3-1-3 (expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction), 3-2-1 (Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques), 3-3-1 (Favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles) et 3-3-3 (Soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes),
- ◆ Considérant que les résidences artistiques et d'architecte sont des outils susceptibles de répondre aux objectifs mentionnés dans chacune de ces mesures, tant dans le domaine de l'action culturelle qu'en faveur du développement d'un tourisme durable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement revus et présentés
- **Valide** le projet de convention entre la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy et le Parc naturel régional des Baronnies provençales
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

